

LA DIRECTRICE DE L'ECOLE D'ECONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE-TSE

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la recherche et plus particulièrement ses article L211-2, et D.211-3

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

Vu la circulaire du secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la recherche n°2017-040 du 15 mars 2027,

Vu la délibération CA_2023_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Considérant que chaque opérateur de recherche doit se doter d'une politique générale pour la promotion de l'intégrité scientifique,

Considérant l'avis du Conseil de la Recherche dans sa délibération CR2026-06 relative à la nomination d'un référent à l'intégrité scientifique,

DECIDE**Article 1^{er} :**

Monsieur Thomas MARIOTTI, Directeur de Recherche, est désigné en qualité de « référent à l'intégrité scientifique » pour l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de ce présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

La décision relative à la désignation de la référente intégrité scientifique en date du 7 mai 2024 est abrogée.

Fait à Toulouse, le 19 juin 2026

La Directrice,



Victoria BARHAM